

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°6/2019
EN DATE DU 9 DECEMBRE 2019 à 20H**

Nombre de conseillers élus : 48
 Nombre de conseillers en fonction : 42
 Nombre de conseillers présents en séance : 28 votants 32 dont 4 procurations
 Date de convocation : 29 novembre 2019

L'an deux mille dix neuf le neuf décembre à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire.

Étaient présents :

MULLER Roger Maire et maire délégué d'Allenwiller
 LORENTZ Béatrice 1^{ère} Adjointe au maire et maire délégué de Singrist
 HUFSCMITT Franck 2^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal
 ZINGARELLI Bruno 3^{ème} Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald
 GROSS Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 LACROIX Sandra 1^{ère} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 PAULEN René 1^{er} Adjoint au maire délégué de Singrist
 STORCK Gérard 1^{er} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 GUNTHER Stéphane 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Singrist
 HALTER Thierry 2^{ème} Adjoint au maire délégué de Birkenwald
 KUGEL Carole 2^{ème} Adjointe au maire délégué de Salenthal
 SCHNEIDER Jean Jacques 2^{ème} Adjoint au maire délégué d'Allenwiller
 ANTONI Cathy Conseillère municipale
 ANTONI Sébastien Conseiller municipal
 AUER Maurice Conseiller municipal
 ENGEL Isabelle Conseillère municipale
 FRIEDRICH Jean Louis Conseiller municipal
 HALFTERMEYER Dominique Conseiller municipal
 JAEGER Jacqueline Conseillère municipale
 JOCQUEL Julien Conseiller municipal
 OSTERMANN Ernest Conseiller municipal
 SACHS Marie Odile Conseillère municipale
 SCHALL Véronique Conseillère municipale
 SCHLEGEL Audrey Conseillère municipale
 SCHWARTZ Michaël Conseiller municipal
 SIMON Etienne Conseiller municipal
 VONSEEL Christian Conseiller municipal
 ZIMMERMANN Guy Conseiller municipal

Absent(s) excusé(s) :

CHARDON Christine Conseillère municipale (procuration à Béatrice LORENTZ)
 FRIEDRICH Frédéric Conseiller municipal (procuration à Sébastien ANTONI)
 GASS Karine Conseillère municipale
 HEINRICH Cécile Conseillère municipale
 KIEFFER Josiane Conseillère municipale
 LEHE Manuel Conseiller municipal (procuration à Roger MULLER)
 LORENTZ Bruno Conseiller municipal (procuration à Jean-Jacques SCHNEIDER)

Absent(s) non excusé(s) :

KOESSLER François Conseiller municipal
 BERLEMONT Nathalie Conseillère municipale
 BOEHM Alain Conseiller municipal
 GROSS Laurence Conseillère municipale
 MESSMER Marie Pia Conseillère municipale
 MUHL Franck Conseiller municipal
 THOMAS Olivier Conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale Attachée Territoriale Principale

Secrétaires de séance :

SCHNEIDER Jean Jacques et KALCK Pascale

Ordre du Jour

1. Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
2. Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/10/2019
3. Conseil Fabrique de Singrist –Acceptation participation
4. Association ENVOL –Acceptation participation
5. Mise aux normes de la Salle des fêtes de Salenthal – Lot 07 – Plâtrerie – Rabais – Nouvelle délibération
6. Bâtiment communal – Vente – Immeuble 21 rue du Gal Leclerc à Singrist- Rectificatif
7. Subventions 2019
8. Budget 2019 Décision Budgétaire modificative 2019/
9. Achat terrain
10. Personnel - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires
11. Ecole de la Sommerau – Subvention 2019/2020 – Modification
12. Tarif intervention service technique
13. Urbanisme – Informations
14. Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
15. Informations diverses

Le Maire ouvre la séance à 20 Heures, salue les membres présents et donne lecture des absents ayant donné procuration et des absents excusés.

L'assemblée donne un avis favorable pour l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

** Forêts communales*

- *Section Allenwiller – 2020 – Programme Coupes 2020*
- *Section Salenthal – 2020 – Programme Coupes 2020*

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-59 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M. SCHNEIDER Jean-Jacques, conseiller municipal et Mme KALCK Pascale, attachée territoriale, sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-60 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 08/10/2019

Point 2

Le procès-verbal de la séance du 08/10/2019, transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l'assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

M. HALFTERMEYER quitte la séance.

DCM 2019-61 : Conseil Fabrique de Singrist –Acceptation participation

Point 3

Rapporteur : Roger MULLER

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 3209,85 € du Conseil de Fabrique de Singrist au titre de sa participation à l'achat des coussins pour les bancs et chaises à l'église de Singrist. M. le Maire est autorisé à émettre le Titre de recette correspondant (investissement – opération 502301 Singrist Eglise).

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

M. HALFTERMEYER revient en séance.

DCM 2019-62 : Association ENVOL –Acceptation participation

Point 4

Rapporteur : Roger MULLER

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 3 713,94 € de l'Association ENVOL au titre d'une participation à l'achat de matériel de gymnastique pour la salle plurifonctionnelle d'Allenwiller. M. le Maire est autorisé à émettre le Titre de recette correspondant (investissement – opération 102901 –Equipements sportifs).

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-63 : Mise aux normes de la salle des fêtes de Salenthal – lot 07 – Plâtrerie – Rabais – Nouvelle délibération

Point 5

Rapporteur : Franck HUFSCMITT

Par délibération en date du 02/04/2019 le Conseil Municipal avait décidé d'appliquer une réfaction de 1656,63 € HT (1987,97 € TTC) dans le cadre du marché lot 07 – Titulaire ALVENTI.

Néanmoins suite à de nouvelles tractations il y aurait lieu de revoir ce montant et de le fixer à 1250 HT (soit 1500 € TTC).

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal

Vu le marché 2017-14 lot 07

Vu la proposition de la société ALVENTI, titulaire du marché qui consentirait un rabais commercial de 1 500 E TTC

Vu les tractations intervenues

Sur avis du Conseil Communal de Salenthal,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'appliquer une réfaction de 1 250,- E HT (1500,- E TTC) dans le cadre du marché lot 07 – Titulaire ALVENTI - le montant du marché s'élève donc à 31 129,88 Euros HT (marché de base, avenant positif et réfaction).

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

La délibération du 02/04/2019 est abrogée.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-64 : Bâtiment communal – Vente – Immeuble 21 rue du Gal Leclerc à Singrist - Rectificatif

Point 6

Rapporteur : Béatrice LORENTZ

Par délibération en date du 01/07/2019, le Conseil Municipal avait décidé la vente du bâtiment sis 21 rue du Gal Leclerc à SINGRIST au profit des époux RAMSPACHER Jean Luc et Martine. Néanmoins, pour des raisons pratiques et administratives, il y aurait lieu de rectifier le nom de l'acquéreur.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications de Mme LORENTZ et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que la vente est consentie au profit de Monsieur RAMSPACHER Baptiste né le 26/07/1995 à Saverne, demeurant 23A rue du Gal Leclerc SINGRIST 67440 SOMMERAU et non au profit de M. et Mme RAMSPACHER Jean Luc.

Les autres termes de la délibération sont inchangés.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-65 : Subventions 2019

Point 7

Rapporteur : Roger MULLER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suite les subventions 2019 :

Bénéficiaires	Montant
Association La Marelle (Parents Elèves du RPI Ecole de la Sommerau)	280 €
Amicale des Donneurs de Sang Dimbsthal-Salenthall-Singrist	152 €
Amicale des Donneurs de Sang Wasselonne	76 €
Chorale Sainte Cécile de Singrist	175 €
Chorale Sainte Cécile de Birkenwald	175 €
Chorale Sainte Cécile d'Allenwiller	175 €
Chorale Sante Cécile de Salenthall	175 €
Conseil de Fabrique de Salenthall	255 €
Conseil de Fabrique de Birkenwald	330 €
Etoile Sportive de Romanswiller	152 €
Association Sportive du Brotsch	425 €
AAPEI de Saverne	250 €
Les Amis du Musée de Marmoutier	30 €
Le Plaisir par les Livres (Bibliothèque Allenwiller)	490 € + 200 € *
Atelier Créatifs	107 €
TOTAL	3 247 €

* les 200 € pour la bibliothèque sont destinés à une participation exceptionnelle 2019 au titre de la Journée « 25^{ème} anniversaire ».

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2019-66 : Budget primitif 2019 – Décision modificative N°3/2019

Point 8

Rapporteur : Roger MULLER

Afin d'intégrer la valeur d'un terrain à l'inventaire communal (suite à l'achat à 1 Euro), de procéder au remboursement d'une taxe d'aménagement encaissée à tort, de prévoir les dépenses encore à payer avant le vote du budget 2020, le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, prend la décision budgétaire modificative suivante :

Budget primitif 2019 Section d'Investissement

Opération OPFI	Dépenses Imprévues	article 020	-	440 Euros
Opération OPFI	Dépenses Taxe aménagement	article 10226	+	440 Euros
Article 2111/041				+ 247 Euros (dépenses)
Article 1328/041				+ 247 Euros (recettes)
Opération OPNI Non individualisée		article 2313		- 56 000 Euros
Opération Signalisation et affichage		article 2188	+	3 000 Euros
Opération Eclairage public		article 21318	+	2 000 Euros
Opération Réseaux secs		article 21538	+	21 000 Euros
Opération Ecole de la Sommerau		article 21312	+	10 000 Euros
Opération Allenwiller aménagement paysager		article 2128	+	5 000 Euros
Opération Salenthal salle polyvalente		article 21318	+	5 000 Euros
Opération Salenthal Projet global d'aménagement		article 2031	+	8 000 Euros
Opération Salenthal abords salle polyvalente		article 21318	+	2 000 Euros

Pour : unanimité

Contre :

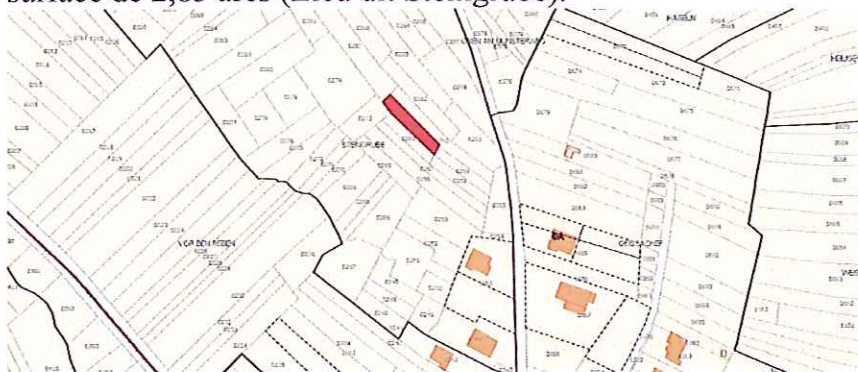
Abstention :

DCM 2019-67 : Acquisition Terrain –Parcelle à Allenwiller

Point 9

Rapporteur : Roger MULLER

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur d'une parcelle située à Allenwiller Section A N°263 d'une surface de 2,85 ares (Lieu dit Steingrube).



Le Conseil est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée :

Commune de Sommerau -Ban d'Allenwiller (004)
Section A N°263 d'une superficie de 2,85 ares
Appartenant à Mme SOLDA née WICK Anne Line
Au prix de 142,50 euros (cent quarante deux euros et cinquante centimes) la parcelle

- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-68 : Personnel - Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Point 10

Rapporteur : Roger MULLER

M. le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de renouveler les contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ; le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées en application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la mise en concurrence la concernant.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.
- Conditions : 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.
- Conditions : 1.45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion à 3% du montant de la cotisation.

Article 2 : d'autoriser le Maire/ Président à signer les conventions en résultant.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-69 : Ecole de la Sommerau – Subvention 2019-2020 – Délibération modificative
--

Point 11

Rapporteur : Roger MULLER

Par délibération en date du 01/07/2019 (délib 2019-26.2) le conseil municipal a décidé de :

- verser une subvention de 25 €/élève à la Coopérative Scolaire de l'Ecole de la Sommerau à Allenwiller pour l'année scolaire 2019/2020. Une somme de $136 \times 25 = 3400$ euros a été versée. Cette somme devait permettre notamment de payer les entrées piscine, le bus pour le transport piscine et les bus lors des diverses sorties scolaires.
- de prévoir une enveloppe de 38 €/élève pour l'acquisition de fournitures scolaires, livres, jeux éducatifs. Une somme de $136 \times 38 = 5168$ a été prévue (année scolaire 2019/2020) (en général env 2000 euros été dépensés).

Néanmoins compte tenu des nouvelles directives de gestion des coopératives scolaires et des obligations des communes, les entrées piscine, le bus pour le transport piscine et les bus lors des diverses sorties scolaires doivent être pris en charge directement par les communes.

Aussi il est proposé :

- * de solliciter le reversement de la subvention versée (3400 Euros)
- * de rembourser à la coopérative les factures déjà payées 2019-2020 soit 5 sorties piscine à 75 Euros la sortie : 375 Euros
- * de prendre en charge directement les factures des entrées de la piscine, du transport piscine et des transports des sorties

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de mettre en œuvre les mesures préconisées.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2019-70 : Tarif intervention Service Technique

Point 12

Rapporteur : Roger MULLER

Les agents du Service Technique sont quelquefois amenés à intervenir pour effectuer diverses réparations dans les salles louées (réfection peinture, petit rebouchage de trous....) ou travaux lors de dégradations à des biens communaux. Les dégradations très importantes font l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de la compagnie d'assurance. Néanmoins, pour les dégradations non soumises à déclaration assurance, il y aurait lieu de fixer un tarif d'intervention.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 45 Euros le tarif horaire-agent lors de l'intervention du Service Technique communal pour des réparations ou travaux à refacturer.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention

DCM 2019-71 : Urbanisme – Informations

Point 13

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'Allenwiller

Rapporteur : SCHNEIDER Jean Jacques

Déclarations préalables :

- M. Denis FRIEDRICH – pour le ravalement de façade : crépis classique bâtarde ; peinture acrylique gris – 47 Rue Principale – DP 067 004 19 I0002 – Accord le 05/07/2019
- M. Denis HAZEMANN – pour le nivellement du terrain avec création d'un mur de soutènement en enrochement de 1 à 2 mètres de haut en partie basse et création d'un mur en parpaing de 1 mètre de haut en partie haute – DP 067 004 19 I0003 - Accord le 22/07/2019
- M. Jean-Jacques ERNWEIN – pour le changement des fenêtres (PVS chêne doré) et volets (aluminium chêne doré) + porte d'entrée (PVC Chêne doré) DP 067 004 19 I0004 – Accord du 22/07/2019
- Mme Marie-Louise ROLLING – pour la rénovation de la couverture identique à l'existante – 6 rue d'Obersteigen – DP 067 004 19 I0005 – Accord du 12/08/2019
- Mme Christiane STEINER – pour la rénovation de la toiture des dépendances (tôle façon tuile de couleur rouge) et remplacement des fenêtres côté rue (couleur blanche en PVC)– 4 Rue de la Bergerie – DP 067 004 19 I0006 – Accord le 16/09/2019
- M. Thierry GROSS – pour la construction d'un abri de jardin 37 rue de Jetterswiller – DP 067 004 19 R0025 – Accord le 09/08/2019
- M. Nicolas MUTSCHLER – pour la construction d'une piscine hors sol avec bloc technique – 4 rue d'Obersteigen – DP 067 004 19 R0027 – Accord le 22/07/2019
- M. Claude MASSON – pour la fermeture d'une pergola (vitrage et bois) – 16 rue de Jetterswiller – DP 067 004 19 R0029 – Refus le 19/08/2019 – il faut déposer un Permis de construire
- Mme Elodie BLUM – pour la construction d'un abri de jardin en limite – 49 rue Principale – DP 067 004 19 R0046 – Accord le 25/09/2019

- M. Yannick REBSTOCK – pour la construction d'une piscine à l'arrière de sa propriété – 4A rue de Birkenwald – DP 067 004 19 R 0050 – accord le 28/10/2019
- M. Denis FRIEDRICH – pour la mise en place d'une pergola sur terrasse existante – 47 rue Principale – DP 067 004 19 R0044 – refus le 29/10/2019 – Dossier confus et contradictoire
- Mme Martine SCOTTI – pour la mise en place d'une pergola sur une terrasse existante – 9 rue de Jetterswiller – DP 067 004 19 R0052 – refus le 28/11/2019
- M. JAEGER Alain – pour le remplacement de tous les volets en bois par des volets en aluminium (couleur chêne doré) – 18 rue de Marmoutier – DP 067 004 19 I0007 – accord du 04/12/2019

Permis de construire :

- M. Jean-Marie SITZ – pour la création d'une terrasse couverte non close – 57 rue principale – Section 2 Parcelle 27 – PC 067 004 19 R0004 – Accord le 15/07/2019
- M. NEFF Frédéric – pour la création d'une terrasse sur pilotis – 3 rue d'Obersteigen – Section 2 Parcelle 17 – PC 067 004 19 R0007 – Accord le 24/09/2019

Commune-déléguée de Birkenwald

Rapporteur : ZINGARELLI Bruno

Déclarations préalables :

- M. Jean BRAUN – pour la construction d'un carport avec local de rangement – 42B Chemin de l'Etang – DP 067 004 19 R0028 – Accord le 12/08/2019
- M. Didier SCHMITT pour la création d'une terrasse suspendue liant deux bâtiments – 16 rue du Général Leclerc – DP 067 004 19 R0021 – Accord le 24/07/2019
- M. Yann AGUILLON – pour la réfection de la toiture et l'ajout de 5 fenêtres de toit – 10, rue de la Tuilerie – DP 067 004 19 R0030 – Accord le 18/07/2019
- M. Jérémy POHLEY – pour le remplacement de la véranda, des vitrages et le ravalement de la façade avec mise en place d'une isolation extérieure – 10 rue de la Forêt – DP 067 004 19 R0023 – Accord le 17/07/2019
- M. Daniel CASPAR – pour la création d'une véranda – 14 rue de la Chapelle – DP 067 004 19 R0035 – Accord le 04/09/2019
- M. René IRJUD – pour la création de 3 fenêtres de toit et l'isolation des combles – 28 Chemin de l'Etang – DP 067 004 19 R0048 – Accord le 03/10/2019
- M. Thomas CENKI – pour le ravalement de façades (sud et pignon ouest) avec rejointoiement des pierres – 22 Chemin de l'Etang – DP 067 004 19 R0049 – Accord le 15/10/2019
- M. LANEZ Dominique – pour changement des volets et des fenêtres en volets roulants PVC blanc et fenêtres PVC blanc – 3 rue du Heidenkopf – DP 067 04 19 R0053 – Refus le 29/11/2019

Permis de construire :

- M. Philippe BACH – pour la construction d'une maison d'habitation – Chemin de l'Etang – Section 3 Parcelles 304-306-308 – PC 067 004 19 R0005 – Accord le 23/08/2019/2019
- M. Nicolas MAMEAUX – pour la modification de son permis de construire – rajout de 5 fenêtres de toit – 2A rue de la Chapelle – Section 1 Parcelle 60 – PC 067 004 16 R0014 – M01 - Accord avec prescriptions de l'ABF le 26/09/2019

Certificats d'urbanisme :

- Maître BERNHART Martin – Certificat d'urbanisme d'information – pour le 5 rue de la Chapelle – Section 1 Parcelles 316 et 317 – CU 067 004 19 R0021 - réponse le 08/10/2019

Commune-déléguée de Salenthal

Rapporteur : Franck HUFSCMITT

Certificats d'urbanisme :

- Mme Sandrine TRITSCHLER – Certificat d'urbanisme opérationnel – pour le 7 Rue de Singrist – Section 4 Parcelles 431, 400, 399, et 156 – CU 067 004 19 R0016 – réponse le 23/08/2019 Non réalisable

Commune-déléguée de Singrist*Rapporteur : Béatrice LORENTZ*Déclarations préalables :

- M. Arnaud MUNCH – pour la création de deux fenêtres de toit ainsi que l'agrandissement et la modification de l'auvent de la porte d'entrée 1 Rue des Champs – DP 067 004 19 R0031 – Accord du 24/07/2019
- M. Mathieu KOELSCH pour la construction d'une piscine 3 rue des Colchiques – DP 067 004 19 R0032 – Refus du 08/08/2019 (partie non urbanisée)
- Mme Camille KUMMER pour la construction d'un abri de jardin – 21 rue des Champs – DP 067 004 19 R0033 – Refus du 08/08/2019 (implantation non conforme)
- M. GOVINDAN Jeyaprakashnarayanan – pour le changement de 3 portes et 6 fenêtres – 29 rue du Général Leclerc - DP 067 004 19 R0036 Accord du 09/08/2019
- M. Hachemi ZALLAT – pour l'édifice d'une clôture 3 rue du Général Leclerc – DP 067 004 19 R0037 – Accord du 09/08/2019
- M. Clément BLANC pour la consolidation structurelle d'un mur endommagé – 3 rue du 21 novembre – DP 067 004 19 R0039 – Accord du 23/08/2019
- M. Marc BRUN pour la transformation d'une dépendance en garage– 2 impasse des Hussards – DP 067 004 19 R0026 – Accord du 06/09/2019
- M. Marc BRUN pour le remplacement d'une clôture en bois existante– 2 impasse des Hussards – DP 067 004 19 R0043 – Accord du 19/09/2019
- M. Jacques SCHMITT pour la pose d'un vélux– 4 rue du 21 Novembre – DP 067 004 19 R0040 – Accord du 05/09/2019
- SARL France SOLAR pour la pose de panneaux photovoltaïques maison de Mme FRIEDRICH Noëlle 31 rue du 21 Novembre - DP 067 004 19 R0014 – Rejet tacite (non production des pièces complémentaires et abandon du projet)
- M. STRUB Jérôme pour la pose d'un abri de jardin 21 rue des Champs - DP 067 004 19 R0045 – Accord du 25/09/2019
- M. BAHLS Olivier – DP 067 004 19 R0047 – pour la création d'un auvent – 11 Rue des Colchiques - Accord du 25/09/2019
- M. GUNTHER Stéphane – DP 067 004 19 R0051 – pour la mise en place d'un mur en gabion – 2 rue du Tunnel – Accord du 29/10/2019
- M. COCHARD Frédéric – DP 067 004 19 R0054 – pour la mise en place d'une clôture sur une partie du terrain – 13 rue des Colchiques – Accord du 20/11/2019
- M. JACOB Olivier – DP 067 004 19 R0034 – pour l'extension de la maison et création d'un chien assis donnant sur une terrasse – 27 rue du 21 Novembre – Accord du 28/11/2019
- Mme CHESNE Emeline – DP 067 004 19 R0055 – pour la mise en place d'une pergola – 9 rue des Colchiques – Accord du 28/11/2019

Permis de construire :

- M. Olivier BAHLS – pour extension de la résidence principale – 11, rue des Colchiques – Section AA parcelle 308, 469 et 359 – PC 067 004 19 R0006 – Accord le 23/08/2019

Certificats d'urbanisme :

- SCP Odile CRIQUI-MARC – Certificat d'urbanisme d'information – pour le 10, rue de la Carrière – Section AB Parcelles 77 et 79 – CU 067 004 19 R0017 – réponse du 24/07/2019
- SCP Odile CRIQUI-MARX – Certificat d'urbanisme d'information – pour le 16, rue du 21 novembre – Section AE Parcelles 40 et 54 - CU 067 004 19 R0018 – réponse du 24/07/2019
- Maître Céline WEIBEL – Certificat d'urbanisme d'information – pour le 4c Rue des Jardins – Section AE Parcelle 72– CU 067 004 19 R0019 – réponse le 09/08/2019
- SCP Odile CRIQUI-MARX – Certificat d'urbanisme d'information – pour le 25 rue du Général Leclerc – Section AD Parcelle 46 - CU 067 004 19 R0020– réponse du 25/09/2019
- Maître Audrey JACQUIN-ARBOGAST – Certificat d'urbanisme d'information – pour le 25 rue du 21 Novembre – Section AA Parcelle 408 - CU 067 004 19 R0022– réponse du 09/10/2019
- SCP Odile CRIQUI-MARX – Certificat d'urbanisme d'information – pour le 8, rue du 21 novembre – Section AE Parcelle 56 - CU 067 004 19 R0024 – réponse du 20/11/2019

- Madame Fabienne MEYER – Certificat d'urbanisme opérationnel – pour rue du Général Leclerc – Section AH Parcelle 121 – CU 067 004 19 R0023 – réponse réalisable du 04/12/2019

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-72 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Point 14

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
04/11/2019	2019/17	8 rue du 21 Novembre SINGRIST Propriétaire : JAEGER Gérard	Non préemption

2) Marchés

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseurs	Montant € HT
Dossier Périmètre Délimité des Abords (Protection des monuments historiques)	BE LE PHIL de Monswiller	3250,-
Travaux sur bâtiment Mairie Allenwiller (peinture escalier et façades)	BOEHM Peinture de Dettwiller	3853,50
Travaux enrobés rouge divers voiries communales	COLAS d'Ostwald	7 716,-
Avenant 1 Marché 2018-06 Accessibilité ERP Lot 8 Peinture	BOEHM Peinture de Dettwiller	222,11
Modification éclairage extérieur Ecole de Sommerau	Electricité MEYER Marc Bouxwiller	1 467,35
Avenant 1 Marché 2018-06 Accessibilité ERP Lot 6 Electricité	Electricité MEYER Marc Bouxwiller	355,72
Avenant 1 Marché 2018-06 Accessibilité ERP Lot 5 Menuiserie aluminium	GA Véranda de Bergbieten	-8660,29
Avenant 1 Marché 2018-06 Accessibilité ERP Lot 3 Charpente, escalier et bardage bois (en partie en remplacement de la moins value du lot 05)	Charpente HOPFNER de Thal Marmoutier	8 582,85

Travaux de voirie – Rue de la Chapelle Birkenwald	Entreprise COLAS d'Ostwald	6 204,-
Travaux de voirie – Rue du Lavoir Birkenwald	Entreprise COLAS d'Ostwald	1 227,30

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-73 : Forêts communales

DCM 2019-73.1 : Section Allenwiller - 2020 – Coupes 2020

Point 15.1.

Rapporteur : Roger MULLER

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et accepte l'état de prévision des coupes pour 2020 faisant apparaître des recettes brutes prévisionnelles de 71 170 Euros HT (recettes nettes prévisionnelles hors honoraires de 38000 E HT) pour la forêt communale – Section Allenwiller.

Les dépenses et recettes respectives seront prévues au budget primitif 2020. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-73.2. : Section Salenthal - 2020 – Programme d'actions et Travaux patrimoniaux

Point 15-2

Rapporteur : Roger MULLER

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et accepte l'état de prévision des coupes pour 2020 faisant apparaître des recettes brutes prévisionnelles de 3750 Euros HT (recettes nettes prévisionnelles hors honoraires de 1800 E HT) pour la forêt communale – Section Salenthal.

Les dépenses et recettes respectives seront prévues au budget primitif 2020. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2019-74 : Informations diverses

Point 16

Installations classées pour la protection de l'environnement – Demande déposée par la sté DIEBOLT TP

En date du 04/11/2019 nous avons réceptionné l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2019 portant enregistrement d'une installation de stockage de déchets non dangereux inertes en vue de la remise en état d'une ancienne carrière de calcaire sise à Kopp Hunter Kirche à 67440 SOMMERAU Ancienne commune de Singrist, exploitée par la société DIEBOLT TP. Cet arrêté est affiché depuis le 06/11/2019.

Qualité de la Comptabilité communale

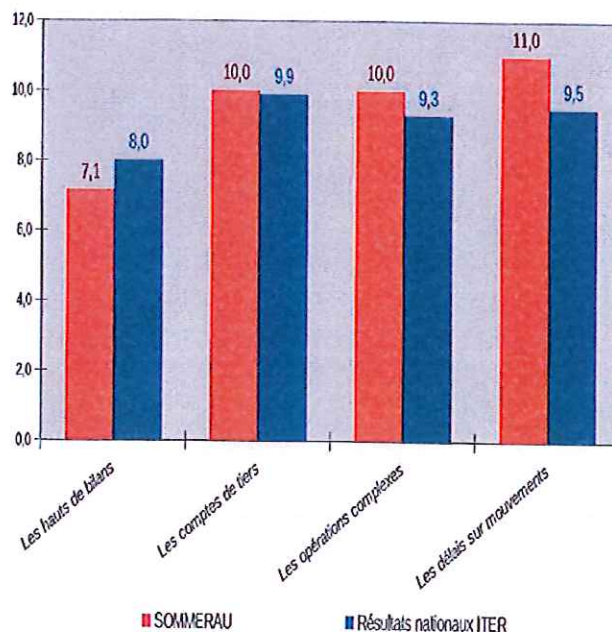
La trésorerie de Saverne a fait parvenir le suivi de l'indice de qualité des comptes locaux (Qualité comptable) pour l'exercice 2018. Cet indice permet d'évaluer la qualité des comptes locaux sur une année en ciblant notamment les opérations comptables défaillantes de la collectivité.

Il y est conclu : « Les résultats 2018 de votre collectivité (indice 18,1) sont satisfaisants puisque supérieurs à la moyenne nationale (17,8). Il reste à travailler sur un item non validé afin d'améliorer la qualité comptable ». Il s'agit de l'intégration des frais d'étude et d'insertion. En fait cet item a été analysé et traité en 2019 mais portait sur l'exercice 2018.

Les points de contrôle ont été classés en quatre grandes familles :

- 1- Les hauts de bilans : gestion de la dette, intégration des immobilisations ou des frais d'étude, affectation du résultat...
- 2- Les opérations concernant les comptes de tiers : enregistrement frs opérations des régies de recettes, soldes anormaux, opérations de TVA
- 3- Les opérations « complexes » ou de fin d'exercice : comptabilisation des amortissements, équilibre des écritures de provision cessions, rattachements de charges et produits....
- 4- Les délais de passation des écritures : lissage des émissions de mandats, reprise rapide des balances d'entrée en début d'année, etc

Il est à noter que certains points de contrôle relèvent de la compétence unique du Trésorier et certains sont mixtes (Trésorier et commune).



Rendu de la campagne Eaux claires parasites

Une réunion aura lieu début janvier et portera sur le rendu de la campagne des relevés des eaux claires parasites (secteur Allenwiller/Birkenwald et Salenthal.

Défibrillateur Birkenwald

Un défibrillateur extérieur a été installé sur la façade de la mairie annexe à Birkenwald – Une séance de formation destinée aux habitants sera organisée.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

Pour :unanimité

Contre :

Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'ayant été posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Les secrétaires de séance

SCHNEIDER Jean Jacques



KALCK Pascale

